

PROJET PARKES

D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET À SAINT-AVOLD (57)

Lettre d'information n°2

JUILLET - AOÛT 2024



DE NOUVEAUX VISUELS DE L'USINE DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES

Depuis la fin de la concertation préalable, les architectes qui accompagnent le projet PARKES ont avancé sur la conception des bâtiments et des futures installations, en tenant compte des spécificités du site et des besoins identifiés pour la préparation des matières plastiques et le recyclage par dépolymérisation du PET.

Nous vous présentons les premiers visuels 3D réalisés pour la future usine de préparation de matières plastiques et les bureaux attenants.

À noter que ces visuels n'intègrent pas, à ce stade, les panneaux photovoltaïques en toiture ou les ombrières au niveau des parking que nous souhaitons installer.



Représentation 3D des futurs bureaux PARKES



Représentation 3D de la future usine de préparation de matières plastiques

QUELLE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA CONCEPTION DU PROJET ?



Si le projet PARKES prévoit de s'implanter sur une friche industrielle - celle des terrains de l'ancienne Cokerie de Carling -, certains enjeux de biodiversité ont cependant émergé au cours de l'avancée des études, notamment concernant l'Alouette lulu et le Crapaud vert, deux espèces protégées dont il a fallu veiller à préserver les individus et l'habitat.

Valentin CONDAL, responsable biodiversité chez SUEZ, revient sur la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » engagée par PARKES et les mesures proposées pour répondre aux enjeux de biodiversité.

Quels sont les enjeux de biodiversité identifiés dans le cadre du projet PARKES ?

Avant toute chose, il faut d'abord rappeler qu'une des raisons du choix de l'ancienne Cokerie de Carling est de bénéficier d'une friche industrielle, c'est à dire une emprise foncière déjà artificialisée et anthropisée. Cela pose moins d'enjeux en termes de biodiversité et permet dans le même temps de répondre à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols.

Dans le cadre de ce projet, je suis intervenu en appui des équipes sur l'ensemble de la procédure de demande d'autorisation environnementale, pour le suivi du diagnostic de l'état initial du site, puis pour la définition des enjeux de biodiversité et des impacts liés au projet. Nous avons par exemple travaillé avec un bureau d'études spécialisé, qui a mené un inventaire faune-flore sur un cycle biologique complet (étude « quatre saisons »).

C'est alors qu'ont été identifiés certains enjeux, qui n'avaient pas été anticipés et qu'il nous a fallu intégrer dans la conception du projet.

En effet, depuis l'arrêt de l'activité de la Cokerie en 2009, certaines espèces d'oiseaux, de reptiles ou d'amphibiens ont réinvesti une partie des terrains : pas question de poursuivre le projet sans avoir identifié au préalable une alternative de conservation pour ces espèces !

En réponse à ce diagnostic, quelles mesures ont été imaginées ?

Comme pour tout projet de ce type, PARKES a appliqué la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », qui vise d'abord à éviter tout impact, à réduire ceux qui ne peuvent être évités et, en dernier lieu, à compenser les effets résiduels qui ne peuvent être ni évités ni réduits.

L'évitement, c'est par exemple le maintien d'un corridor écologique au sud de la zone du projet, qui assurera un habitat et une zone de déplacement à la faune présente sur site (cf. page 4).



Crapaud vert



Alouette lulu

La réduction des impacts, ensuite, c'est toute une série de mesures qui ont été prises en préparation de la phase chantier (choix du calendrier des travaux pour éviter la période de reproduction ou d'hivernage de certaines espèces, mise en place de barrières anti-amphibiens pour éviter qu'ils reviennent sur le chantier, etc.) ou qui seront prises en phase d'exploitation, avec par exemple la mise en place de rampes d'échappement pour permettre la sortie de la faune des différents bassins.

La compensation, enfin, ça s'est traduit par la proposition d'installation de pierriers, d'abris pour les reptiles, ou la création d'une mare au sein du corridor vert. En particulier, afin de maintenir un habitat favorable à l'Alouette lulu, qui est un oiseau protégé depuis 1981, nous avons proposé l'aménagement de la carrière du Barrois, à Saint-Avold et Freyding-Merlebach.

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette dernière mesure ? Qu'est-il prévu sur la carrière du Barrois ?

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les services de la CASAS et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Moselle pour définir les mesures de compensation adaptées au projet et identifier les emprises de compensation nécessaires.

Pour l'Alouette lulu, c'est le site de l'ancienne carrière du Barrois qui a été identifié comme une emprise foncière propice à la compensation, à quelques kilomètres du terrain d'implantation du projet PARKES. Il s'agit d'une ancienne carrière, exploitée de 1920 à 2001 pour permettre le remblaiement des galeries minières une fois leur exploitation terminée. Dès 2006, la carrière a fait l'objet d'une mise en sécurité intégrant quelques aménagements écologiques, notamment la création de mares. Le milieu est naturellement devenu favorable à l'Alouette lulu, avec le développement d'arbustes et d'arbrisseaux, ce qui a attiré cette espèce. Depuis, la carrière s'est naturellement boisée avec l'implantation de Pins sylvestres

(cf. photos ci-après), une espèce de faible intérêt écologique qui a modifié l'écosystème de la carrière et entraîné le départ de l'Alouette lulu.



Photographies de la carrière du Barrois depuis le belvédère de l'Hôpital (2013)



Photographies de la carrière du Barrois depuis le belvédère de l'Hôpital (2024)

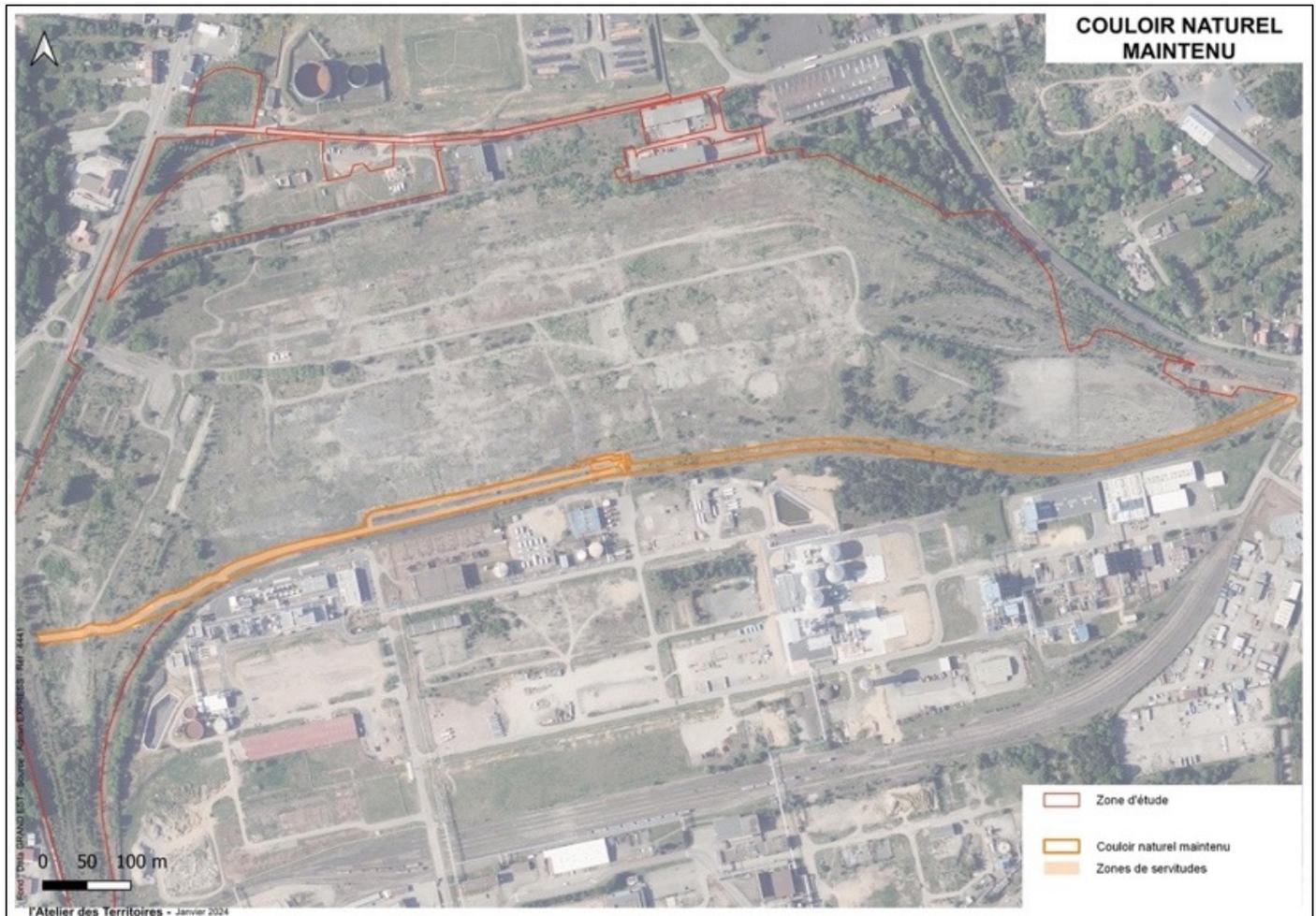
L'aménagement que nous proposons sur la carrière consiste à revenir à un état pionnier du site, en réalisant une coupe des pins et en préservant les arbres et arbustes caractéristiques du territoire. L'objectif de cet aménagement est double : il s'agit bien sûr de compenser la perte d'habitat pour l'Alouette lulu, mais plus largement de contribuer à la gestion de ce milieu sur le long terme, pour favoriser le développement de la biodiversité au sein de la carrière.

Nous avons proposé de restaurer 23 hectares de milieu naturel au niveau du carreau de la carrière, en confiant ensuite la gestion du site au Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine pendant 30 ans. Aujourd'hui, cette mesure a été validée sur le principe par les services de l'État.

MESURES D'ÉVITEMENT D'IMPACT : PARKES CONFIRME LE MAINTIEN D'UN CORRIDOR VERT POUR FAVORISER LE DÉPLACEMENT DES ESPÈCES ANIMALES

En réponse aux propositions formulées par les associations environnementales dans le cadre de la concertation, les porteurs du projet PARKES confirment le maintien et la gestion d'un corridor écologique, - dit corridor « vert » -, parmi les mesures d'évitement identifiées.

Ce corridor prendra la forme d'un « espace naturel » au sud de la zone du projet, le long de la voie ferrée, sur un terrain de plus de 18 000 m² acquis à cette fin par les porteurs du projet (cf. photo ci-dessous). Des abris favorables aux reptiles et aux amphibiens seront mis en place, sous la forme de tas de bois et de pierres ainsi que d'une mare.



Couloir naturel maintenu au sud du site

Concrètement, le secteur maintenu devra être entretenu régulièrement, par des coupes et/ou des débroussaillages annuels en septembre/octobre.

Une fois le projet PARKES mis en service, ce couloir naturel pourra continuer à être utilisé par la faune, en guise d'habitats mais aussi comme zone de déplacement, à l'écart des activités industrielles,

entre la lagune à l'est et les milieux plus boisés à l'ouest.

PARKES se félicite de l'élaboration de cette mesure, qui permettra de maintenir une continuité écologique afin de favoriser le déplacement de la faune, et notamment du Crapaud vert et du Lézard des murailles.



PRÉPARATION DE LA PHASE CHANTIER : LE TRANSPORT FLUVIAL RETENU POUR L'ACHEMINEMENT DU MATÉRIEL

Comme nous l'évoquions dans la précédente Lettre d'information, il a été décidé de recourir aux voies fluviales pour l'acheminement d'une partie du matériel nécessaire au chantier de construction des futures installations PARKES. En l'occurrence, il s'agit des éléments les plus volumineux, tels que les structures de l'usine, pour lesquels le transport par barge ou cargo permettra un acheminement facilité au plus près du site.

Depuis l'étranger, quatre ports d'entrées ont été identifiés : Rotterdam, Anvers, Dilligen et Nancy-Frouard. Rotterdam étant la principale entrée pour les conteneurs et les marchandises diverses, deux itinéraires fluviaux ont été privilégiés pour l'acheminement du matériel jusqu'au site :

- Depuis Rotterdam jusqu'au port de Dilligen, en Allemagne, à une trentaine de kilomètres de Saint-Avold ;
- Depuis Rotterdam jusqu'au port de Nancy, en Meurthe-et-Moselle, à une centaine de kilomètres de Saint-Avold.

Dans les deux scénarios, les derniers kilomètres devront être effectués par voie routière, via des itinéraires préalablement étudiés pour tenir compte des contraintes liées au dimensionnement des poids-lourds.

Point d'étape sur la dépollution du site :

Comme évoqué dans la précédente Lettre d'information, les terrains qui seront prochainement occupés par les installations PARKES sont entrés en phase active de dépollution, qui est réalisée par l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE).

A la fin juin 2024, 50% des excavations et des terrassements ont d'ores et déjà été réalisés, avec un stockage des terres sur la plateforme installée sur le site.

Concernant le traitement des terres polluées, les premières analyses en laboratoire ont permis d'estimer à 18 mois la durée du traitement. Ce traitement se fera sur site, au sein de la plateforme, ou vers des sites de traitement externes quand la dépollution sur site ne sera pas possible.



Ces travaux ont également mis à jour de nombreux tuyaux et autres infrastructures dans le sol, qui ne devraient a priori pas entraîner de retard pour le chantier. Ainsi, la fin du chantier pour les futurs terrains PARKES est toujours annoncée pour la fin octobre de cette année. Comme cela a été annoncé par l'EPFGE dans la précédente Lettre d'information, la remise en état des futurs terrains PARKES est ensuite prévue pour le premier trimestre 2025.



SK geo centric



FINANCEMENT : LE PROJET PARKES FACE À UNE HAUSSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Alors que les diverses études se poursuivent et que la conception du projet arrive dans sa dernière ligne droite, les porteurs du projet font aujourd'hui face à une augmentation de leurs diverses dépenses d'investissement.

En cause, notamment, le coût de certains matériaux, qui ont connu une hausse brutale depuis que les premières estimations budgétaires ont été réalisées, il y a maintenant plus de deux ans.

Une autre raison tient aux modifications du projet apportées au fur et à mesure de l'avancée des études et des échanges avec les services de l'État : les dépenses d'investissement ayant été estimées sur la base de la première usine en cours de construction à Ulsan, en Corée du Sud, toute évolution de notre projet de Saint-Avold se traduit donc par une évolution des coûts – le plus souvent à la hausse.

Si ces augmentations restent à déterminer avec exactitude, elles auront nécessairement un impact sur le montant d'investissement global du projet, estimé au départ à 440 millions d'euros. A terme, elles pourraient même nécessiter de revoir le modèle économique de la future usine. Quoiqu'il en soit, l'ensemble des équipes est aujourd'hui mobilisé pour faire aboutir le projet à un coût raisonnable qui assure sa viabilité et garantisse la compétitivité du plastique recyclable qui y sera produit.